

HÔTEL DE VILLE

**CONSEIL MUNICIPAL DU 1ER OCTOBRE 2009**

**DELIBERATION N° 2009/10/282**

PRÉFECTURE DE L'ESSONNE

DE LÉGALITÉ

- 9 OCT. 2009

**OBJET** Rapport d'activités du Val d'Yerres Communauté d'Agglomération

Le Conseil Municipal,

VU le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.5211-39,

CONSIDERANT qu'il est fait obligation au Président d'un établissement public de coopération intercommunale d'adresser aux Maires de chaque commune membre, tous les ans, un rapport annuel retraçant l'activité de l'établissement, accompagné du compte administratif,

VU le rapport d'activités pour l'année 2008 de la Communauté d'Agglomération du Val d'Yerres,

Le rapporteur entendu,

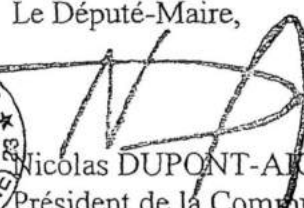
APRES en avoir délibéré,

PREND acte de la communication dudit rapport lors de sa séance du 1<sup>er</sup> octobre 2009.

Fait et délibéré en séance les jour, mois et an susdits.

Pour extrait conforme,  
Le Député-Maire,



  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président de la Communauté  
d'Agglomération du Val d'Yerres

Certifié exécutoire par le Maire compte tenu  
de la réception en Préfecture le 3-10-09  
et de la publication le 3-10-09  
Le Maire,

  
Mairie d'Yerres  
1, rue de Gaulle  
91300 Yerres Cedex  
Tél. : 01 69 46 00 76 00  
Fax : 01 69 46 03 96